

Le ministre des finances, d'accord avec l'administration générale des postes et les directeurs des grandes compagnies de chemins de fer, vient d'adresser à toutes les chambres et tribunaux de commerce, une circulaire par laquelle il leur est demandé avis sur un nouveau projet de transport des échantillons de toute nature, fait d'entente commune avec le poste et les chemins de fer.

Cette proposition du ministre, si elle reçoit l'approbation de la majorité des chambres de commerce, fera l'objet d'un rapport et mènera la présentation d'une loi.

Le rôle des assises qui s'ouvrent aujourd'hui à Douai comprend vingt-cinq affaires; deux inconnues, huit vols qualifiés, un abus de confiance, un faux en écriture et treize affaires de meurtres, soit plus de la moitié du rôle! Les assises se cloront le 22 de ce mois. Elles dureront par conséquent onze jours.

L'affaire du Jardin de la Citadelle ne viendra décidément pas à cette session.

Le 2^e conseil de guerre, sous la présidence de M. Corot, lieutenant-colonel au 2^e cuirassiers, a condamné par contumace, à la peine de mort, un nommé Sétan, trompette au 8^e d'artillerie, reconnu coupable de voies de fait envers son supérieur, avec les circonstances aggravantes que ces voies de fait ont eu lieu à l'occasion du service.

Voici les faits énumérés dans le rapport :

Sétan avait reçu l'ordre du brigadier de chambre de jeter l'eau sale qu'il avait laissée dans une gamelle dans laquelle il s'était lavé; il fit un geste insolent à son chef en frappant avec la main sur sa cuisse en disant : « Tiens, voilà pour toi ! » Puni par ce brigadier de 2 jours de salle de police pour ce fait, Sétan se jeta sur lui et lui porta un vigoureux coup de poing à la figure en ajoutant : « Vous me le paierez ! »

Le brigadier se rendit immédiatement chez son maréchal-des-logis-chef pour lui rendre compte des faits, et pendant cela, Sétan disparut et n'a pu être retrouvé depuis.

La Succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing vient de remettre à l'administration municipale une somme de 100 francs pour être distribuée aux pauvres de la dernière de ces deux villes.

La Commission administrative des Hospices de Tourcoing nous informe qu'un Obit SOLENNEL sera célébré, en l'église de St-Crispote, mercredi prochain 13 courant, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur WINOC CHOCQUEL.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre honorable et regretté concitoyen a légué à notre hospice une somme de vingt-cinq mille francs.

Puisse ce noble exemple trouver des imitateurs et permettre ainsi à nos institutions charitables de se maintenir à la hauteur des besoins nouveaux que leur crée l'accroissement de la population !

Nous ne doutons pas qu'une affluence nombreuse d'assistants ne vienne témoigner de la reconnaissance de notre population pour ce bienfaiteur généreux de nos établissements hospitaliers.

Le pauvre bossu ! s'écriait mercredi dernier les voyageurs partis de Tournai pour Lille, à l'aspect d'un voyageur affligé d'une proéminence dorsale réellement extraordinaire, et qui descendait en toussant, haletant et crachant, en appuyant sa main tremblante sur une canne à bec de corbin.

Le brigadier de douane, homme compatissant, s'était approché du souffreteux personnage pour lui prêter aide et assistance. Mais, en douane, la compassion n'exclut pas la défiance et le scepticisme, et notre brigadier, promenant la main sur le dos du confrère d'Esopo, conçut des doutes sur l'authenticité de la bosse et pria le porteur d'icelle de bien vouloir passer au bureau, où il fut constaté que cette gibbosité phénoménale était produite par du tabac à fumer et quelques centaines de cigares. Se voyant pris, notre fraudeur s'évanouit sous l'œil du brigadier triomphant et ne revint à lui que lorsqu'il apprit qu'il lui était possible d'en être quitte avec une transaction pécuniaire.

Quelques minutes après, ajoute l'Economiste, le faux bossu, léger de corps et de bourse, continuait sa route, après avoir déclaré qu'il était capitaine en retraite de l'armée belge !

Dans la journée du 8 novembre, qu'enfants, dont trois jumeaux, ont été présentés sans vie au bureau de l'Etat-Civil de Roubaix.

La dame F..., épicière, passait hier dans la rue de Lannoy, quand un chien qui, assis sur un rebord d'une fenêtre d'un second étage, regardait dans la rue, perdit tout à coup l'équilibre et lui tomba droit sur la tête. La pauvre femme a été assez grièvement blessée et on a dû la mettre dans une voiture pour la conduire à son domicile.

Hier, vers deux heures après midi, façade de l'Esplanade, à Lille, une jeune femme s'est tout-à-coup jetée dans le canal, entre le pont Napoléon et le barrage.

Un homme qui, depuis un moment, suivait des yeux les allures singulières de cette personne, se hâta d'appeler au secours le garde de police Castelain, de service non loin de là, et un écuyer du Manège civil, B. Caudron, qui vint à passer. En un instant, l'écuyer fut à l'eau et, aidé du sergent de ville cramponné aux bords du quai, il fut assez heureux pour ramener encore vivante la pauvre femme.

C'est une jeune lingère, âgée de 18 ans, que des chagrins avaient conduite à cet acte de désespoir. Elle a été ramenée chez son père, et les soins du docteur Pucelle, appelé en hâte, ne tardèrent pas à la ranimer complètement. Puisse-t-elle aussi recouvrer le courage qui lui a manqué une fois pour supporter les douleurs de la vie (Mémorial.)

Etat-Civil de Roubaix.

NAISSANCES

9 novembre. — Jean-Baptiste Nys, au Cu de-four. — Hermance Courmain, Chemin de l'Ommelet. — Jules Van Overbergh, rue Turgot. — Joséphine Glorieux, rue Saint-Astoine. — Julie Lauwers, rue de Tourcoing. — François Morelle, rue Bernard. — Arthur Baudard, rue du Coq français. — Louis Savary, rue des Arts.

DÉCÈS.

9 novembre. — Félix Saron, 7 mois, rue de la fosse-aux-chènes. — Irma Crombez, 18 ans, Journalière, au fort-Mulier. — Emile Devos, 3 mois rue des Longues-Haies. — Joséphine Phaldomire Mangin, 1 mois, au Pile. — Désiré Durand, 34 ans, ménagère, à l'Hopital.

OBIT SOLENNEL. Les per-
sonnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part pour assister à l'Obit solennel du mois qui sera célébré le mardi 12 novembre, à dix heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis ECKMAN, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1872, dans sa soixante-septième année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— On mande de New-York, 9 novembre : « Un terrible incendie a éclaté dans le quartier des affaires à Boston. Des pompes à incendie arrivent des villes voisines. Les pertes causées par ce désastre sont incalculables. »

— Un drame des plus émouvants s'est passé dans le département de la Lozère, en aval du Pont-Ront, sur le Lot.

Une propriétaire des environs avec sa servante ont été surprises par la crue subite de la rivière. Elles se sont réfugiées à l'étage supérieur de la maison, qui fut, en quelques minutes, cernée par l'inondation.

M. le préfet, qui visitait les lieux les plus menacés, apprit le danger couru par ces malheureuses.

Croyant le pavillon qu'on lui indiquait plus près du pont Notre-Dame qu'il ne l'est en effet, M. le préfet, suivi de la gendarmerie et de quelques soldats, veut franchir le Lot sur ce point. Un torrent rapide le sépare de Chaldecoste. Les chevaux effrayés se cabrent et refusent d'avancer.

Tout à coup des acclamations enthousiastes éclatent de toutes parts, un homme s'est élancé courageusement dans les flots : c'est le comte de Rochefort, préfet de la Lozère. Les chevaux n'hésitent plus : frappés de la cravache et de l'épéron, ils bondissent. Le torrent était traversé.

M. le préfet se rend aussitôt dans la ferme la plus voisine suivie de la gendarmerie, d'un peloton de soldats requis à la hâte et de quelques citoyens courageux. Il était environ trois heures; des nageurs intrépides vont reconnaître la position. Un radeau que l'on essaie de construire ne réussit pas. Enfin on se procure une barque, on arrive. Le sauvetage était opéré. Il était six heures du soir.

— On raconte une touchante anecdote concernant Mgr Plantier, évêque de Nîmes : Mgr Plantier, accompagné du secrétaire général de l'évêque, est venu, il y a quelques jours, à Beaucaire et a demandé aux marins beaucairois quelques hommes de bonne volonté pour le conduire jusqu'à Vallabrègues. Plusieurs se sont présentés, et sur une frêle barque, ils ont conduit l'évêque de Nîmes jusqu'au village entièrement inondé par les eaux.

Monseigneur, après quelques heures de séjour au milieu de ces infortunés, est de nouveau remonté dans la barque pour retourner à Beaucaire.

— Nous l'avons échappé belle, disait dans un langage expressif et pittoresque, un des marins; à l'endroit où le Gardon se jette dans le Rhône, le courant était tellement ra-

pide, les tourbillons tellement forts, que nous n'étions pas maîtres de notre barque, et l'eau commençait à nous envahir.

On écrit de Lille au journal *la Houille* :

L'amélioration que je vous ai signalée dans ma dernière lettre s'est maintenue cette semaine, sans faire toutefois de bien grands progrès. Quelques grands consommateurs ont consenti à passer des marchés à des prix un peu au dessous des cours actuels, mais la grande majorité se borne à acheter pour les besoins du jour, et attend des conditions plus favorables pour faire des marchés à livrer. Si tous pensent ainsi, il arrivera nécessairement qu'après une courte période de baisse, les prix ne tarderont pas à être surélevés par l'excès des demandes qui arriveront toutes en même temps. C'est là une situation qui doit faire réfléchir les industriels, et que ceux-ci s'efforceront certainement d'éviter.

— On écrit de Saint-Pierre-Duchamp à la *Haute-Loire* :

« Les loups, qui ont fait depuis quelque temps leur apparition dans nos contrées, viennent de commettre des ravages inouïs jusqu'à ce jour. Mardi dernier, la troupe vorace s'est jetée sur un parc renfermant 70 moutons appartenant au sieur Michel Blancheton, du village de Lissac; 25 de ces malheureuses bêtes ont été égorgées; tout le reste a été plus ou moins atteint par la dent des loups et presque tous succombent journellement à leurs blessures. Le jour de la Toussaint, le carnage a recommencé au village de Labro, commune de Saint-Vincent, où il y a eu de nouvelles victimes. »

— Une dépêche adressée de Pesth-Ofen à la *Presse de Vienne*, annonce la décroissance du choléra. On dit qu'à Vienne même un ou deux cas de cette maladie auraient été constatés, mais la *Correspondance générale autrichienne* affirme que, d'après des informations puisées à très-bonne source, aucun cas de choléra n'aurait jusqu'ici officiellement été constaté dans cette ville. Un arrêté du gouverneur de la Basse-Autriche ordonne, il est vrai, aux termes de la loi du 30 avril 1870, et sur l'avis du conseil de santé, des mesures à prendre en cas d'invasion; mais ces mesures ne paraissent être que préventives.

LES CARILLONS.

Le carillon de Cambrai est en réparation.

Il faut avoir vu de près l'énorme matériel de ce carillon descendu de son campanille, et qui ne se compose pas de moins de trente-sept cloches, dont plusieurs très-fortes, sans compter la grosse cloche des heures, pour comprendre l'excessive fatigue que doit éprouver l'artiste chargé de mettre en branle ce gigantesque et bruyant instrument.

Voici comment s'exprime M. Fétis, le savant musicien belge, au sujet du carillonneur en général :

« Il ne suffit pas d'entendre un carillonneur pour se faire une idée juste de son mérite et de la difficulté de son art; il faut aussi le voir se livrer à son pénible exercice. Deux claviers sont placés devant lui : le premier est destiné aux mains, pour exécuter les parties supérieures; l'autre, qui doit être joué par les pieds, appartient à la basse. De gros fils de fer partent de toutes les cloches et viennent aboutir à l'extrémité intérieure de chaque touche de ces claviers. Ces touches ont la forme de grosses chevilles que le carillonneur fait baisser en les frappant avec le poing ou le pied.

« L'artiste est assis sur un siège assez élevé pour que ses pieds ne posent point à terre, afin qu'ils tombent d'aplomb et avec force sur les touches qui appartiennent aux grosses cloches. Le poids de ces cloches exige une force musculaire peu commune pour les mettre en mouvement. Telle est la violence de l'exercice des deux bras et des deux pieds, qu'il serait impossible à l'artiste de conserver ses vêtements : il ôte son habit, retousse ses manches, et malgré ces précautions, la sueur ruisselle bientôt sur son corps, etc... »

Ainsi que l'indique son nom (carillon, dérivant de quadrille), les premiers instants de cette nature furent d'abord de quatre cloches, et l'invention n'en paraît pas antérieure, au quinzième siècle. Dès cette époque, et surtout au siècle suivant, presque toutes les villes de Flandre et de France avaient leur carillon, accessoire indispensable du beffroi et de son horloge. Parmi ces instruments, celui de Dunkerque était un des plus célèbres. Quelques-uns des airs qu'il faisait entendre mécaniquement sont devenus populaires, entre autres la ronde qui se dansait sur l'air du *Carillon de Dunkerque*.

Parmi les villes de Flandre, Cambrai ne resta pas en arrière; dès l'année 1558, la ville eut son carillon, composé de dix cloches dont on retrouve le millésime sur neuf des cloches descendues. Une autre, sans date, paraît avoir été fondue à la même époque et formerait la dixième. Plus tard, en 1597, en 1663, en 1682 et en 1718, le nombre en fut augmenté et porté à trente-sept, qui forment le carillon actuel.

La cloche des heures, vraiment remarquable, peut être comparée à celle renfermée

beffroi et connue sous le nom de *cloche à roi*. Elle a été fondue en 1690, en remplacement de celle cassée en 1677; pendant le siège de la ville par Louis XIV, son diamètre est de 1 m. 83c., et en hauteur de 1 m. 53c.

— Depuis que le monde est monde, on sait que les mêmes modes reviennent régulièrement tous les ans.

Jamais, par exemple, nous n'eussions cru au retour de celle des immenses chapeaux de femmes, dits *cabriolets*.

On commence cependant à en apercevoir quelques-uns sur les boulevards.

Horrible vis!

Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 11 novembre 1872.

Hier soir, de huit heures et demie jusqu'à 10 heures 1/2, la Réunion des réservoirs a tenu séance sous la présidence de M. de Larcy.

Plusieurs membres du centre droit y assistaient.

Les membres présents étaient presque aussi nombreux qu'aux séances ordinaires. On remarquait entre autres MM. de La Rochefoucauld, Monnet, Benoist d'Azy, Fresneau, Dahirel, de Kerjoly, colonel Caron, Lefebvre-Pontalis, (Amédée, Fournier, Pagès) Duport-colonel de Bastard, Martin, nouveau député du Morbihan, etc.

A l'unanimité, la réunion a décidé de repousser la République et de rester fidèle à la trêve des partis, c'est-à-dire au pacte de Bordeaux. M. de Larcy a rappelé qu'il n'est resté au ministère pendant plus d'un an que pour faire respecter cette trêve et ce pacte.

A la demande de M. La Rochefoucauld, soutenu par M. de Bastard et plusieurs autres députés, la réunion a maintenu l'ordre du jour voté par l'Assemblée avant sa séparation, c'est-à-dire la discussion immédiate de la loi sur le jury; et ensuite la discussion du budget afin d'éviter le vote de douzième provisoire.

Il a été constaté que les hésitations étaient très-grandes, au sujet des réformes constitutionnelles, et on a refusé d'aborder cette question avant la présentation d'une proposition formelle. M. Fresneau a fait décider que lorsque cette proposition sera faite, la droite et le centre droit se mettraient d'accord pour demander le rappel au règlement qui n'a pas été observé jusqu'ici, et qui en réalité ne permet pas le vote immédiat de la Chambre sur l'urgence, et qui autorise seulement la prise en considération de l'urgence, de telle sorte que l'urgence elle-même ne peut être prononcée qu'après un rapport sommaire émané d'une commission spéciale.

M. Dahirel a demandé que, si le Message contenait des passages qui soient une violation du pacte de Bordeaux, l'Assemblée y répondit par une adresse. M. Pagès-Duport a combattu cette opinion. Il a dit que l'Assemblée avait des moyens plus légaux à employer le jour où elle le jugerait nécessaire; que M. Thiers n'était pas dans la situation d'un roi constitutionnel; qu'il émanait du vote de l'Assemblée elle-même et qu'aucune adresse ne pouvait lui être votée sans sortir des termes mêmes du pacte de Bordeaux, qui doit rester la loi et le droit. Une longue discussion s'est engagée à ce sujet. Sur la demande de plusieurs membres, la nomination d'une commission chargée d'élucider la question a été écartée et la question elle-même a été ajournée.

La réunion, malgré l'avis opposé d'un de ses membres, a résolu de porter M. Grévy à la présidence, mais elle n'admettra aucun changement dans la liste des vice-présidents qui appartiennent tous à la droite ou au centre droit.

Demain soir une nouvelle séance de la réunion aura lieu.

Le bruit a couru, au sein de la réunion que mardi au plus tard, si ce n'est dans la première séance, M. le général Changarnier demandera compte à M. Gambetta de sa campagne et de ses insultes contre l'Assemblée.

Il paraît résulter des entretiens qui ont eu lieu qu'un travail de rapprochement s'opère entre les divers membres du parti monarchique, en dehors et sans l'avis ou le consentement préalable des princes.

Dernières Nouvelles

Boston, 10 novembre.

L'incendie continue avec fureur; les maisons sont détruites sur une grande étendue de terrain.

La station télégraphique a sauté. Les banquiers envoient leurs espèces en lieu sûr.

Une heure.

On croit être maître de l'incendie. Les bâtiments appartenant au gouvernement ont échappé aux flammes.

Les dommages sont de 250 millions de dollars (un milliard de francs).

On nous télégraphie de Londres qu'un effroyable incendie a éclaté dans cette ville et dure depuis vingt-quatre heures. Ce sont les grands moulins à farine de la Cité, situés dans la rue Supérieure de la Tamise, qui brûlent. Tout est naturellement détruit. Les pertes sont évaluées à deux millions et demi. Il y a de nombreux blessés et l'on croit qu'un pompier est tombé dans cette immense fournaise.

Une dépêche de Dublin annonce que le steamer *Marius* a fait naufrage en vue du port Patrick (Irlande). Vingt-trois hommes de l'équipage ou passagers ont péri dans les flots.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 11 novembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 600 b. marché calme, petite demande pour disponible, prix soutenus, livrable sans engagements.

Liverpool, 11 novembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 10,000 b., marché calme, assez ferme.

ANNONCES

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le **JOURNAL DE ROUBAIX des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LEGALES ET JUDICIAIRES.**

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

ROUBAIX
Rue de la Campagne, n° 40
UNE

MAISON

occupée sans bail par M. Pingues, employé, au loyer de 25 fr. par mois

A vendre

pour en jouir de suite.

L'an 1872 le jeudi 28 novembre à trois heures de relevée, M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera en son étude à la vente publique au plus offrant dudit bien. 3004

Etude M^e TACQUET, notaire à Roubaix.

A VENDRE

par adjudication publique, les capitaux de deux assurances sur la vie, de la Compagnie générale, s'élevant à l'une à 4,333 fr. et l'autre à 4,000 fr., à toucher fin 1869, ou au décès des assurés, avec les parts de bénéfices qui seront attribuées aux polices.

L'an 1872, le jeudi 14 novembre, deux heures de relevée, M^e TACQUET, procédera à cette adjudication en son étude, sise rue de Lille, 15. 3012

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

RECEM
hameau du Petit-Lannoy
A front de la grande route de Lannoy à Lille.
UNE

FERME

et 35 ares 44 centiares
DE FONDS ET VERGER

A vendre

pour en jouir de suite

L'an 1872, le lundi 9 décembre à 2 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication dudit bien.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

TOURCOING, rue Jean-Dervaux
A proximité de la gare

UN TERRAIN

de la contenance de
973 MÈTRES CARRÉS

avec écuries

ET DEUX MAISONS

en voie de construction

A VENDRE

en totalité ou par lots,
pour en jouir de suite

L'an 1872, le jeudi 14 novembre, à 3 heures très-précises de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication dudit bien.